

SOS



le bulletin de l'anpcen

'Save Our Sky - Sauver notre ciel'

www.anpcen.fr/



4ème édition les résultats p.4-5

Sondage TNS-Sofres/ANPCEN p.6

Nouvel arrêté relatif à l'éclairage nocturne p.11

No. 50 Hiver 2012-2013

Sommaire

Villes et villages étoilés 2012	4-5, 12
Actualité nationale	6
Actions des correspondants	7
Actions des communes	8-10
Santé	10
Textes et stratégies publics	11

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
parrainée par Hubert Reeves



ANPCEN c/o SAF - 3 rue Beethoven - 75016 Paris

Editorial

Transition...s



Nommer est important. Et signe la filiation de telle ou telle décision ou de l'objectif poursuivi.

Au nom de la « transition énergétique », la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie l'avait cité deux fois à l'automne en tête de liste des mesures qu'elle annonçait vouloir prendre et du grand débat national sur l'énergie en 2013 : un

arrêté d'extinction des vitrines, des façades à 1h du matin et de locaux à usage professionnel non occupés après fin d'activités, est paru le 30 janvier 2013 au journal officiel et sera applicable en juillet 2013.

Le Premier ministre lors de la 1ère Conférence environnementale, en 2012, précisait : « Je veux mobiliser les Français autour de l'objectif de la sobriété énergétique... La transition énergétique repose sur un modèle de développement sobre et efficace... » Sobre et efficace, là sont les mots clé. Ainsi, la transition énergétique de nos sociétés n'est pas définie comme la seule recherche « d'efficacité » ou « consommation moindre pour un même service rendu », mais elle est aussi la recherche de sobriété par le réexamen de la réalité des besoins, ainsi que la fixation collective de limites notamment au regard de celles de la nature, de notre endettement, des conséquences pour les générations futures. Dès lors rechercher chaque fois que possible des mesures de sobriété est un objectif inéluctable : non consommation en MWh ou en euros sont des ressources à ré-inventer. Or à l'inverse de l'ANPCEN, nombre d'acteurs économiques ou sociaux, parfois dans l'Etat aussi, ne voudraient promouvoir que la seule efficacité énergétique. Devant eux, une transition à effectuer.

Ce nouvel arrêté nomme également un deuxième objectif lié « limiter les nuisances lumineuses ». Si nous le décidons, celles-ci peuvent être limitées, supprimées, anticipées pour être évitées. L'extinction d'éclairages devenus non nécessaires après la fin des activités ou après 1h du matin, doit contribuer à diminuer la quantité globale de lumière artificielle nocturne, dont nos adhérents savent bien qu'elle est en augmentation continue depuis plus de 20 ans, avec des conséquences plurielles, dépassant les seules questions d'énergie. Les Français sont près de 60 % à avoir déclaré en 2012 la constater¹. Il eut été paradoxal d'observer que des milliers de communes en France avancent vers une réflexion relative à leur durée d'éclairage, à

de meilleurs pratiques ou équipements et que les acteurs privés n'y soient pas incités.

Pour aboutir à une mesure de bon sens, il aura fallu néanmoins 3 ans après la loi Grenelle, et 10 mois de suivi constant par l'ANPCEN des différentes étapes à franchir : concertation, consultation publique, suivi du lobbying s'exerçant sur la mesure, rendez-vous, suivi de ses arbitrages, de l'avis du Commissaire à la simplification administrative, de la Commission consultative d'évaluation des normes puis discussions encore avec les services, le cabinet et la Ministre.

L'ANPCEN a été ainsi l'association environnementale de référence consultée sur l'intégralité du processus. Elle a proposé à FNE une réponse conjointe à la consultation publique et une communication concertée. Ainsi l'ANPCEN avec FNE ont indiqué ensemble, dès le jour de la parution, que les directions prises dans leur ensemble, dans l'arrêté, sont positives. Elles ont demandé et obtenu une évaluation des dérogations accordées après avoir déjà recommandé d'en limiter le nombre. L'occasion, de rappeler aussi qu'un autre arrêté sur les nuisances lumineuses de l'éclairage public notamment, est en chantier depuis juin 2011, et qu'est attendue la révision d'un délai de mise en conformité des enseignes lumineuses passé subrepticement de 2 ans à 6 ans, reportant l'effectivité d'un décret sur ce sujet, à 2018 au lieu de 2012.

Transition écologique

« Transition écologique », depuis peu feuille de route, instances, séminaire gouvernemental, lettre aux ministres, sont réintitulés ainsi pour introduire de nouveaux critères dans les décisions et viser plus de cohérence. Peut être.

L'ANPCEN chemine depuis 15 ans sur cette trajectoire. Elle a eu à cœur d'agir pour la qualité de la nuit, précisément avec une pédagogie de l'ensemble des effets des nuisances lumineuses et de leurs interactions. Le manque d'approche globale on l'a vu depuis des années peut conduire à de véritables errements, pour ne pas dire erreurs. Derniers en date, au nom des objectifs isolés d'efficacité énergétique, verra-t-on généraliser, des LEDs dont personne ne connaît encore de manière certaine les performances économique ou énergétique dans le temps, encore moins les effets sur le vivant, sans autre forme de réflexion, ni mise en perspective au regard des nuisances lumineuses, de la santé, de la biodiversité et paysages nocturnes à observer ou de la gouvernance de ces questions ?

En avril 2013, les Etats devraient présenter à la Commission un plan national efficacité à horizon 2020 qui sera discuté et adopté en décembre

2013. En France, la nouvelle loi de programmation de l'énergie en 2013 sera une nouvelle étape. Nous invitons nos adhérents dans chaque débat public à être vigilants à nos côtés : fera t-on de la sobriété un objectif indissociable de celui de l'efficacité énergétique ? Associera t-on réellement les objectifs des nuisances lumineuses à ceux-ci ?

Chaque ministre a reçu en janvier 2013 sa lettre de cadrage pour la transition écologique. A l'Ecologie, entre autres, l'objectif de « promouvoir la sobriété écologique » et textes de référence : loi de programmation sur l'énergie, loi cadre sur la biodiversité, stratégie nationale de la transition écologique, plan national santé environnement, suivi des plans climats-énergie territoriaux. On aimerait croire qu'une approche globale sera bien favorisée. Rappelons simplement, qu'à ce jour, aucun de ces textes ne faisaient mention des objectifs de la loi pour la qualité de la nuit. Pas plus que les Certificats d'économie d'énergie ne les prennent en compte de manière satisfaisante, ni les textes pour rétablir des continuités écologiques, trame verte et bleue, fragmentées par des obstacles bâtis par les humains. Une seule mention dans les orientations générales se borne à citer cette nécessité « ...de maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes en intégrant des problématiques connexes à l'urbanisation, notamment la pollution lumineuse ».

Pourtant, pour ce sujet comme pour d'autres, nous voyons foisonnement et attentes. Confirmés lors de la journée d'études, co-animée par l'ANPCEN et la Fédération des parcs naturels régionaux en janvier sur ce sujet. Prenons en le pari, la trame nocturne (prise en compte de la gestion de la lumière au moment de la fixation des continuités écologiques nécessaires), que l'ANPCEN porte depuis des mois, se fera... dans les faits et avancera par les initiatives territoriales.

Trajectoire

On voit ce qu'il reste à accomplir pour intégrer la notion de qualité de la nuit dans chaque texte de référence et rouage...L'ANPCEN ne se décourage pas et continue à œuvrer quotidiennement au niveau national et local.

Pour démultiplier ses messages sur tout le territoire, renforcer son positionnement environnemental compte tenu d'une multitude d'enjeux à venir en ce domaine et renforcer sa dimension à la fois « nationale » et multi-territoriale, l'ANPCEN prolonge son action avec des partenaires chaque fois que possible. (voir p. 6)

Pour un enjeu national, concernant tous les habitants, toutes les communes, aucune campagne publique nationale sur le sujet. Pourtant 31% des

¹ Sondage TNS-Sofres-Medde août 2012 publié en janvier 2013

Français nous disent manquer de connaissances sur les conséquences de l'éclairage artificiel la nuit². Les observatoires de l'opinion laissent cette question aveugle. Ainsi pour la première fois, en relations avec le Ministère de l'Ecologie, nous avons fait réaliser un premier sondage ANPCEN - TNS-Sofres. (voir p. 6)

De même, il y a trop peu de données partagées sur l'éclairage public, sur les éclairages privés, sur les enseignes et les publicités lumineuses, sur certains équipements, sur les effets de l'augmentation continue de l'éclairage artificiel nocturne. Pour l'ANPCEN, des expertises indépendantes des seules données fournies par les fabricants sont nécessaires ainsi que la constitution de données publiques.

Sur le terrain, les approches collectives se développent et témoignent des relations entre l'ANPCEN et ses interlocuteurs : après celui de la Vendée, en février, le Syndicat du Maine et Loire (362

communes, environ 800 000 habitants et 90 000 points lumineux), le Conseil Général et une dizaine de communes signent la charte d'engagements de l'ANPCEN. Les acteurs échangent régulièrement et renforceront la pédagogie commune et préconisations. Ce syndicat a déjà amorcé une transition forte en recommandant par exemple un Ulor³ zéro, bannissant les spots encastrés et s'affranchissant de la norme dite EN13201 qui fut invoquée comme référence pendant des années comme une obligation à laquelle chaque syndicat devait se conformer, sans réalité. De quoi en inspirer bien d'autres...

Transition quantitative et qualitative aussi pour son concours 2012 Villes et villages étoilés (pages 4/5) : l'ANPCEN a enregistré une progression remarquable de 145 % avec 216 labellisées, des villes jusqu'à 35000 habitants et une attention croissante des médias (ci-dessous), témoins d'échos de plus en plus grands au sujet, aux démarches de progrès et à la valorisation des efforts accomplis.

Enfin, transition démocratique bien saisie par nos partenaires. Notre sondage TNS-Sofrès confirme d'autres études sur la confiance : les Français, pour résoudre ces questions, font confiance prioritairement aux élus locaux qu'ils connaissent 47 % et 41 % aux associations environnementales, acteur social sans intérêt marchand. C'est bien ce tandem qu'active l'ANPCEN bénévolement chaque jour. Pour reconcevoir l'usage de la lumière, adapter désormais l'éclairage aux besoins au lieu de la logique antérieure de l'offre, faire évoluer celle-ci vers les objectifs publics du XXIème siècle, installer autrement, inventer des transitions lumineuses peut être un jour... entre éclairage et non éclairage, entre le jour et la nuit.... Bref, si la transition est un passage d'un état à un autre, elle est encore un long chemin à parcourir pour nous. Avec vous.

Anne-Marie Ducroux
Présidente

² Sondage ANPCEN-TNS-Sofrès août 2012, publié en janvier 2013

³ Mesure de l'orientation du flux lumineux ; Ulor zéro témoigne d'un flux non dirigé vers le ciel.

Pour nous soutenir

- **Signalez nous les communes qui éteignent en milieu de nuit** : info@anpcen.fr - www.anpcen.fr
- **Participez aux débats régionaux sur la transition énergétique jusqu'en mai et à la Journée citoyenne dans les 26 Régions de France en mai.** (A voir avec votre Conseil Régional). Dès l'ouverture du site national du débat en février : contribuez. Portez l'objectif dans la future loi de l'objectif de la sobriété énergétique et de la prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses.
- **Participez aux débats régionaux sur les trames verte et bleue** : (A voir avec votre Conseil Régional et Dreal). Soutenez la prise en compte de la gestion de la lumière dans les continuités écologiques : notre « trame nocturne ».
- **Adhérez pour que nous soyons plus nombreux donc plus influents.**

Adhésion/ré-adhésion à l'ANPCEN – année 2013

Je soutiens l'ANPCEN en tant que :

Pour un coût réel après déduction fiscale de :

- ☐ **Particulier** : 20 € _____ 6,80 €
- ☐ **Etudiant** : 10 € _____ 3,40 €
- ☐ **Famille** (2 personnes à la même adresse) : 30 € _____ 10,20 €
- ☐ **Membre donateur** : montant illimité _____ déduire 66% du montant du don
- ☐ **Association*** : 35 € _____ *précisez votre nombre d'adhérents (obligatoire) :
- ☐ **Collectivités, organismes et entreprises** : 100 € _____

Vous pouvez également régler votre adhésion par prélèvement automatique ou en ligne sur www.anpcen.fr et effectuer ainsi votre règlement par carte bancaire.

Je recevrai le bulletin "SOS" 4 fois par an : ☐ par voie électronique ☐ par voie postale

NOM _____

Prénom _____

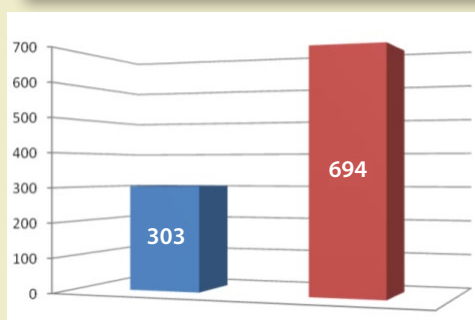
Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Courriel _____

Date : _____ Signature : _____

Bulletin à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ANPCEN à :
ANPCEN / SAF - 3 rue Beethoven 75016 PARIS



Evolution de la couverture de presse citant l'ANPCEN en un an : + 129 %

303 en 2011 (Bleu)
694 en 2012 (Rouge)

Rédaction

Directeur de la publication :

Anne-Marie Ducroux

Rédacteur en chef :

Christophe Martin-Brisset

Maquette :

Sergio Illovaisky

Merci à tous nos contributeurs qui ont permis la réalisation de ce numéro 50 de SOS, le bulletin de l'ANPCEN :

Anne Marie Ducroux • Groupe Villes & villages étoilés • Zoé Lauwereys • Sophie Brasseur • Daniel Rousset • le Populaire.fr • Ville Orly-la-ville • la Montagne.fr • Blois Mag • Le Progrès.fr • Vendôme ville proche • Denis Sergent • JO • Delphine Batho • Nicolas Bessolaz / Christophe Martin-Brisset

Impression :

Imprimerie Indika
25, chemin de Chapitre
31000 Toulouse
www.indika.fr
Certification ISO 14001
et membre du réseau Imprim'Vert

SOS est édité par l'ANPCEN, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, membre de FNE, collaboration IDA. Parrainée par Hubert Reeves.

ANPCEN c/o SAF
3, rue Beethoven
75016 Paris
www.anpcen.fr

Contacts :

Anne-Marie Ducroux
Présidente

Christophe Martin-Brisset

Rédacteur en chef

christophe.martin-brisset@anpcen.fr